

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le onze mai à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BOUAT Valérie (arrivée à 18h55), BRILLANT Marie-Thérèse, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MARTIN Jessica, ROBERT Béatrice.

Absente : ANGLADE Christine.

Absents excusés : BERMES Marie-Christine, CASTANER Eva, MAUREL Jean-Claude, PRADEL Michel.

Procuration : MAUREL Jean-Claude à BRILLANT Marie-Thérèse.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

L'Assemblée, à l'unanimité, accepte l'ajout de la délibération suivante :

- « Conventions d'autorisation d'occupation du domaine communal – Ouest Tarn Handball / Clubs de badminton de Marssac-sur-Tarn et de Lisle-sur-Tarn ».

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2021/018 – Délibération : Modification de lieu du bureau de vote pour le double scrutin de juin 2021

Afin de répondre au mieux aux consignes lues sur la circulaire ministérielle relative à l'organisation du double scrutin des élections de juin 2021 et afin de mettre toutes les chances possibles pour éviter le brassage des électeurs, l'équipe municipale est invitée à donner son avis sur le déplacement du bureau de vote vers la salle des fêtes.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Discussion autour de l'organisation des Elections Départementales et Régionales de juin 2021

Un groupe de travail s'est réuni afin d'organiser au mieux, selon les consignes préfectorales et ministérielles, le bureau de vote pour le double scrutin des 20 et 27 juin 2021. Ces élections auront lieu dans la salle de fêtes (en attente de confirmation de la préfecture à ce jour).

Toutes les mesures seront prises pour réunir les conditions sanitaires, notamment le nombre maximal de personnes en même temps dans le bureau de vote...

Les membres qui tiendront le bureau de vote seront soit vaccinés, soit auront réalisés un test 48h auparavant (consignes ministérielles). Les élus des anciens mandats ont été sollicités car ces deux scrutins demandent de nombreuses disponibilités.

2021/019 – Délibération : Complément de demande de subvention pour création d'un terrain sportif « Beach hand-ball »

Monsieur le Maire explique qu'au moment de la délibération initiale du mois dernier, les travaux n'étant pas terminés ont fait l'objet de dépenses supplémentaires.

Il y a lieu de demander un complément de subvention à partir des devis suivants :

Le coût prévisionnel des dépenses supplémentaire s'élève à 3 535,02€ HT :

- Devis lié à la location du matériel motorisé : 455,92€ HT
- Devis lié à la location de petit matériel : 120,00€ HT
- Devis lié à l'achat/livraison de sable : 271,10 €HT
- Devis lié à la main d'œuvre de la pose : 2 688,00€ HT

La commune va à nouveau solliciter le conseil départemental pour ce complément de subvention.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention demandée auprès du Conseil Départemental : 1 767,51 €
- Autofinancement : 1 767,51 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le montant global de ces travaux s'élève à 14 527,04 € HT.

Délibération : Droit de préemption à faire valoir sur parcelle agricole à « Emplacement Réserve »

Suite à la délibération du conseil municipal du 10/07/2020 sur laquelle la commune s'était portée acquéreur de la parcelle C 279 alors en vente, le fermier ayant changé de position s'étant montré intéressé par cette acquisition, la commune a fait valoir son droit de préemption.

De cette vente découle l'instruction d'un Certificat d'Urbanisme faisant apparaître un Emplacement Réserve sur cette parcelle, correspondant à la « création d'une coulée verte – cheminement piéton », qui conformément à l'article L240-1 du Code de l'Urbanisme, implique un droit de priorité au profit des collectivités.

Suite à un entretien avec le fermier, un courrier a été adressé à la SAFAT et au Notaire en charge du dossier afin d'étayer les droits des 2 parties. Il en ressort que l'article dont fait référence le PLU est abrogé et non remplacé.

La commune ne pouvant pas préempter, un courrier va être adressé à l'acquéreur ainsi qu'à son notaire, précisant que la commune ne se positionne pas, sous l'unique condition que cette parcelle reste agricole et uniquement agricole (ni stockage, ni dépôt). Quant à la source présente sur cette parcelle, elle devra être préservée et entretenue par l'acquéreur.

Cette délibération n'ayant pas lieu d'être, est retirée.

Arrivée de Valérie BOUAT à 18h55.

2021/020 – Délibération : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public et privé communal

Comme prévu lors de la précédente séance, la présente délibération-cadre est à nouveau débattue.

Pour rappel, il s'agit de proposer que soient désormais conventionnées les occupations du domaine public et privé communal. En effet, outre les périodes estivales de marchés de pays, plusieurs demandes ont été faites ces derniers mois. Les élus sont invités à approuver le contenu de la convention présentée servant à fixer un cadre, notamment

l'article 9 « REDEVANCE » qui a fait l'objet d'un débat lors du précédent conseil, conduisant à remettre le projet de délibération.

Le débat comprend 2 votes :

1/ Approbation du modèle de convention :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2/ Approbation des tarifs proposés :

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

Cette délibération-cadre servira de modèle pour les conventions à venir.

2021/021 – Délibération : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public et privé communal – « Ô BARRAGE »

Comme prévu lors de la précédente séance, la présente délibération est à nouveau débattue.

Daniel DON a pris contact avec la gérante, Madame Aurélie LAVENIR dont la mise à jour des démarches administratives relatives à ses activités sont en cours. De ces activités découlent un nouveau nom de société intitulé « Ô BARRAGE », avec comme activités « LES PUCES D'AIGUELEZE » (*brocante, déballage, organisation de vide-greniers*) et « Ô JOJO LA FRITE » (*fabrication de churros, crêpes, glaces italiennes, sandwiches frites, vente de boissons*). La gérante a soumis la demande d'occupation du domaine public et privé communal dans le cadre d'une vente au déballage et restauration rapide, deux fois par mois tout au long de l'année (les 1^{er} et 3^{ème} dimanche de chaque mois). Une convention est nécessaire afin de fixer le cadre financier et opérationnel de ces occupations. La redevance mensuelle est fixée en fonction du métrage utilisé et du nombre de jours d'occupation.

Cette manifestation se tiendra « Rue Lapérouse », partie située entre l'aire de jeux enfants et la Rue des Vergers.

Les élus sont invités à approuver le contenu de la convention avant de la présenter à la gérante.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

2021/022 – Délibération : Conventions d'autorisation d'occupation du domaine communal – Ouest Tarn Handball / Clubs de badminton de Marssac-sur-Tarn et de Lisle-sur-Tarn ».

Une convention d'occupation doit être prise selon la base de la délibération cadre ci-dessus délibérée.

Sur l'article redevance sera précisée la gratuité de l'occupation du site, prévenant toutefois que l'entretien de l'espace sera à charge des utilisateurs. Les trois clubs ont à charge la gestion du planning.

Dans le cas où un club sportif ou associatif autre, se montre intéressé par l'utilisation de l'espace, une convention devra être établie par la mairie.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Il est à noter également que lors des Marchés de Pays du lundi, des séances d'initiation et de démonstration seront prévues, ainsi que lors de la fête des sports prévue le 12 août dans le cadre de la « Caravane Tarnaise ».

2021/023 – Délibération : Installation sur la commune de « Restauration à emporter »

Deux particuliers distincts de la restauration demandent à la mairie l'autorisation d'installer une restauration à emporter sur le site d'Aiguelèze.

Le débat comprend 3 votes :

1/ Approbation de l'installation du « Camion-pizza », en vue d'une présence 2 fois par semaine (les mercredi et dimanche soir) :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

A noter : ce projet est prioritaire car porté par une Riviéroise.

2/ Approbation de l'installation du « Grand camion », en vue d'une présence à l'année :

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 4

A noter : ce projet porte une attractivité annuelle.

3/ Approbation de l'installation d'une terrasse pour les besoins du « Grand camion », en vue d'une présence à l'année :

Pour : 3

Contre : 5

Abstention : 3

Pour ce dernier vote, il est décidé de voir la demande et le besoin au fil du temps.

Etant donné les débats et résultats des votes, les deux demandes de restauration sont validées. Une convention devra être instruite à l'égard des intéressés sur la base de la délibération-cadre d'autorisation d'occupation du domaine public et privé communal.

Point COVID-19 et salles communales

Monsieur le Maire porte à connaissance des Elus l'arrêté Préfectoral du 10 mai 2021 portant diverses mesures visant à renforcer la lutte contre la propagation du virus Covid-19 dans le département du Tarn.

Concernant l'occupation des salles communales, la préfecture informe que des éclaircissements à ce sujet parviendront par décret à partir du 18 mai.

Questions diverses

Déplacement de la mairie

Dans le cadre de la modification n° 2 du PLU, un groupe de travail composé d'élus (Myriam FERRET, Marie-Thérèse BRILLANT, Daniel DON, Jean-Claude MAUREL), va prochainement se mettre en place pour étudier le déplacement de la mairie au sein du Bourg et rattacher le bâtiment actuel, à l'école.

Projet de passerelle

Dans les projets abordés lors du vote du budget, la réflexion autour de la passerelle reliant Aiguelèze à Lagrave démarre. Un courrier va être envoyé à la Préfecture puis un autre à la mairie de Lagrave afin de connaître les critères de faisabilité ainsi que les conditions de réalisation.

Contact va être pris avec l'architecte ayant travaillé sur la réhabilitation de la base de loisirs en 2016, ainsi qu'avec la mairie de Couffouleux, porteuse d'un projet identique.

Point d'emplacement de décors festifs électriques

Il y a lieu d'anticiper sur la réflexion des luminaires existants à équiper en prises, pour les branchements de décors festifs ou autres nécessités. Un devis a été réalisé par Territoire d'Energie Tarn, pour un montant de 1 943,44 €, soit l'équivalent de fourniture et pose de 10 prises guirlandes sur 10 luminaires. L'ensemble des hameaux de Rivières est concerné.

Accès aux terrains de tennis

Un règlement d'accès aux terrains actuels de tennis est proposé par Jessica MARTIN et Guy CHOPO dans le but de conserver l'installation en bon état tout en permettant son utilisation par l'ensemble des usagers, dans les meilleures conditions possibles. Une inscription sera désormais obligatoire via le site internet de la mairie. Les Riviérois seront prioritaires dans les réservations.

Adressage

Les panneaux de rues et places seront placés d'ici la fin du mois de mai.

Les numéros de maison feront l'objet d'une distribution les samedis 29/05 de 14h00 à 16h00 et 05/06 de 9h00 à 11h00, sous le porche de la salle des fêtes. Une communication sera faite en ce sens aux habitants par bulletin d'information communal, presse site internet et réseaux sociaux.

D'autre part, dans ce bulletin sera glissée une information répertoriant les activités estivales connues à ce jour.

Dôme des arts

Un spectacle de danse est prévu en extérieur les 19 et 20 juin (ou le w-e suivant en cas de pluie).

Celui-ci est proposé par la Directrice artistique du Dôme des arts sur le site d'Aiguelèze, de 19h30 à 22h30.

Les autorisations préfectorales sont en cours.

Un groupe de travail composé d'élus va se réunir prochainement afin de fixer la logistique de cette manifestation (équipements, chapiteaux, délimitation...). Il s'agit de Jessica MARTIN et Daniel DON.

D'autre part, un petit film de danse se déroulera sur le site d'Aiguelèze le 6 juin.

Aqua Parc

Monsieur BARDON, le gérant d'Aqua Parc informe que son activité cet été se déroulera du 27 juin au 5 septembre.

La surface d'occupation va doubler, cela implique le réajustement de la convention, imposant l'augmentation de son loyer et la délimitation sur plan qui fera l'objet d'une annexe à la convention existante.

Un groupe de travail composé d'élus va se réunir prochainement afin de fixer la logistique (emprise, grillage, bâches ombragées, sanitaires supplémentaires...).

Ce sujet sera délibéré lors du conseil municipal de juin. Un accord de principe et d'ores et déjà donné pour anticiper les aménagements.

Pause Tarnaise

Un veilleur de nuit demeurera, une évaluation d'une participation financière est en cours, soit à minima identique à celle de 2020 (environ 5 000€). Une rencontre avec le groupe associatif est prévue prochainement par les élus.

Caravane Tarnaise

Une manifestation sportive est prévue le jeudi 12/08 sur la base de loisirs d'Aiguelèze, dans le cadre de la programmation "Tarn, Terre de Jeux 2024".

Cette manifestation, représentée dans tous les cantons du Département sur la période du 27/06 au mois d'août, a pour but de proposer des journées festives autour d'activités physiques et sportives, gratuites et ouvertes à tous.

Les co-organisateur de ces évènements sont le Département du Tarn et le CDOS du Tarn avec le soutien des services de l'état et celui de l'association des Maires et des élus du Tarn.

Baignade en Milieu Naturel

Le montage de la structure de la baignade en milieu naturel est prévu fin juin. Les filets du grand bassin seront remplacés avant l'ouverture.

Fin de la séance : 22h00

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2020/018	Délibération : Modification de lieu du bureau de vote pour le double scrutin de juin 2021
2020/019	Délibération : Complément de demande de subvention pour création d'un terrain sportif « <i>Beach hand-ball</i> »
2020/020	Délibération : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public et privé communal
2020/021	Délibération : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public et privé communal – « <i>Ô BARRAGE</i> »
2020/022	Délibération : Conventions d'autorisation d'occupation du domaine communal – Ouest Tarn Handball / Clubs de badminton de Marssac-sur-Tarn et de Lisle-sur-Tarn ».
2020/023	Délibération : Installation sur la commune d'une restauration à emporter

Ainsi fait et délibéré le 11 mai 2021.

Christine ANGLADE <i>Absente</i>	Marie-Christine BERMES <i>Absente excusée</i>	Valérie BOUAT	Marie-Thérèse BRILLANT	Hervé CASAGRANDE
Eva CASTANER <i>Absente excusée</i>	Guy CHOPO	Daniel DON	Myriam FERRET	Christophe HERIN
Cyril MANEN	Jessica MARTIN	Jean-Claude MAUREL <i>Procuration à M-T BRILLANT</i>	Michel PRADEL <i>Absent excusé</i>	Béatrice ROBERT